



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 6 / 0 3 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 0 6 / 0 3 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : 2025-5001

1 Intitulé du projet

TRANSPORTS DECOCK - Barenton-Bugny - Projet de construction de nouveaux bâtiments logistiques

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TRANSPORTS DECOCK

Raison sociale

S.A. TRANSPORTS DECOCK

N° SIRET

3 9 3 9 3 6 3 7 2 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SA à conseil d'administration

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DECOCK

Prénom(s)

Jean-Luc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.b) ICPE soumises à enregistrement	1.b) Les deux bâtiments cumuleront un volume d'entrepôt de 160 020 m ³ et relèveront donc de la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE, sous le régime de l'enregistrement.
39.a) Création d'une surface de plancher supérieure à 10000 m ²	39.a) Créations de deux bâtiments présentant chacun une superficie de 8 400 m ² , soit un total de 16 800 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société TRANSPORTS DECOCK est spécialisée dans le domaine du transport, de la logistique et de la location de bâtiments. Elle souhaite construire un nouveau site logistique sur le territoire de la commune de Barenton-Bugny, dans le département de l'Aisne (02). Ce site s'implantera sur d'anciennes parcelles agricoles qui ne sont plus cultivées depuis l'été 2024, aujourd'hui en friche.

Le projet prévoit la construction de deux bâtiments identiques. Chaque bâtiment présentera une superficie de 8 400 m² et un volume d'entrepôt de 80 010 m³ répartis sur 5 cellules de stockage. Les cellules seront séparées par des parois coupe-feu 2h en béton.

Le projet comprend également la création d'une voie engins couvrant la périphérie des deux bâtiments, la création d'un poteau incendie et d'une réserve incendie, ainsi que la création de deux bassins de rétention et de tamponnement des eaux pluviales (de 553 m³ et de 657 m³). Les eaux pluviales récoltées dans ces bassins seront ensuite envoyées pour infiltration au niveau du bassin d'infiltration de la ZAC situé à proximité du site.

4.2 Objectifs du projet

TRANSPORTS DECOCK observe année après année l'augmentation des besoins en matière de services logistiques d'entreposage et de transport. Afin de répondre à l'augmentation de la demande, la société souhaite étendre son offre en construisant un nouveau site logistique près de Laon.

Ce nouveau site logistique permettra de fournir une offre flexible avec deux bâtiments disposant chacun de 5 cellules classées sous la rubrique ICPE 1510 permettant l'entreposage d'une grande variété de produits et matières combustibles non-dangereux (lins, céréales, produits agro-alimentaires, papiers, cartons, plastiques, bois, textiles, etc.). La cinquième cellule de chaque bâtiment sera divisée en 5 lots permettant d'accueillir différents locataires qui pourront y exploiter des activités de stockage ou d'autres activités non-classées au titre des ICPE (petite chaudronnerie, plomberie, etc.) hors bureaux et activités administratives.

Le choix du lieu d'implantation a été retenu étant donné la proximité de l'usine de teillage LE LIN FRANÇAIS située sur les parcelles voisines au Nord, la proximité de l'autoroute A26, la localisation au droit de la ZAC du pôle d'activités du Griffon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet se fera en deux phases avec la construction du premier bâtiment au Nord en 2025, puis la construction du deuxième bâtiment au Sud en 2027-2028.

Chaque phase présentera une durée de 6 à 8 mois et suivra les étapes suivantes :

- Terrassements ;
- Voirie et réseaux ;
- Gros œuvre (construction des bâtiments) ;
- Installation des aménagements.

Le chantier disposera d'une base de vie propre avec suivi des consommations d'eau et électricité. Les déchets de chantier seront triés via des bennes mises à disposition puis récupérées et valorisées par un prestataire agréé privilégiant le recyclage.

Les travaux seront excédentaires en matériaux. Les terres végétales en surplus seront réutilisées sur site.

Pour chaque phase, les premiers terrassements seront effectués avant la période de reproduction des espèces vulnérables susceptibles de nicher sur la parcelle (alouette des champs, bergeronnette printanière et bruant proyer) afin d'éviter d'impacter ces espèces en phase travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site recevra les poids-lourds pour la réception et l'entreposage des matières ainsi que l'expédition de ces dernières. Le site sera en activité 7j/7 et 24h/24 avec un effectif maximal de 35 employés.

Le site réalisera une activité de stockage et, dans les cellules C4 et C5 (cf plan projet), de stockage ou d'activités non-classées (ex : petite chaudronnerie, plomberie) hors bureaux et activités administratives.

Le site ne sera pas équipé de bureaux, en revanche des bureaux de quais pourront être présents au sein des cellules.

En fonction des besoins des locataires, des sanitaires pourront être ajoutés aux cellules. À ce titre, un raccordement en eau potable est prévu avec une arrivée d'eau pour chaque cellule. Les sanitaires ajoutés présenteront des parois et plafonds REI120 avec porte EI2 120C.

L'ensemble des cellules pourront stocker les produits suivants :

•Produits solides : Produits relevant des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663 (dans la limite de 200 m³ pour les matières à l'état alvéolaire). Il pourra s'agir de lins, céréales, produits agro-alimentaires, papiers, cartons, plastiques, bois, textiles, etc.

•Produits liquides : Boissons non-alcoolisées relevant de la rubrique 1510 (plus grand volume de liquide stocké dans une cellule : 2 500 m³ pour chaque bâtiment).

En revanche, les cellules C4, C5 et C8 ne pourront pas présenter de stockage en rack composé de produits plastiques relevant des rubriques 2662 ou 2663.

Le stockage pourra se faire en îlot, en rack ou en vrac en fonction des besoins des locataires.

La mise à l'arrêt définitif du site se fera conformément à la procédure de cessation d'activité pour les ICPE à enregistrement avec la production des ATTES SECUR, ATTES MEMOIRE et ATTES TRAVAUX.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Permis de construire (déposé le 26/11/2024)
- Demande d'enregistrement ICPE (télé-déposée le 18/12/2024)

La demande d'enregistrement ICPE intègre également les éléments de la déclaration IOTA. Le projet étant soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA (rejet d'eaux pluviales par infiltration au niveau du bassin d'infiltration de la ZAC. La surface du projet étant de 3,9163 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume d'entrepôt (rub. 1510)	160 020 m ³
Volume maximal de matières plastiques alvéolaires (rub. 2663)	<199 m ³
Volume maximal de céréales stockées en vrac (rub. 2160)	<4990 m ³
Superficie du terrain	3,9163 ha
Surface de plancher créée	16 800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

/

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

/

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type I « Vallée des Barentons » référencée 220013428 et située à 1,1 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est l'église Saint-Martin de Barenton-Bugny située à 2 km du projet. Le projet n'est pas situé dans le périmètre de protection de ce monument historique. Il existe également une intervisibilité entre le projet et la cathédrale Notre-Dame de Laon ainsi que la citadelle de Laon situés à environ 6 km au Sud. Ces édifices situés sur la butte de Laon surplombent l'ensemble du territoire et sont particulièrement visibles depuis le Nord de Laon.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une délimitation de zone humide a été réalisée dans le cadre du projet (cf. pré-diagnostic écologique intégré à la demande d'enregistrement). Aucune zone humide n'a été identifiée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe à proximité ou au droit d'aucun site pollué ou potentiellement pollué référencé dans l'inventaire BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition des eaux commence à 4 km au Sud du site, à partir de la commune de Laon (nappe de l'Albien). La commune d'implantation du site n'est pas concernée par cette zone.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'alimentation en eau potable le plus proche est situé à 2,6 km du site sur la commune de Barenton-Bugny. Le projet se situe à 2,2 km du périmètre de protection éloigné de ce captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de site inscrit dans les environs du projet. En effet, le site inscrit le plus proche est le site de Vorges (« Village de Vorges ») localisé à 10 km au Sud du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de site NATURA 2000 aux abords immédiats du projet. Le site NATURA 2000 « ZSC » (zone spéciale de conservation) le plus proche se trouve à 7,7 km au Sud-Est. Il s'agit des « Collines du Laonnois oriental » (FR2200395). Le site NATURA 2000 « ZPS » (zone de protection spéciale) le plus proche se trouve à 8 km au Sud-Est. Il s'agit des « Marais de la Souche » (FR2212006). La demande d'enregistrement intègre une évaluation simplifiée N2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de site classé dans les environs du projet. En effet, le site classé le plus proche est le site de Laon (« Bois, promenade et squares environnant la ville de Laon ») localisé à 6 km au Sud du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La consommation maximale annuelle en eau potable du projet sera de 300 m ³ /an. Cette consommation est liée aux besoins en eau domestique, au lavage des surfaces (bien que la majorité du lavage se fera à sec) et plus ponctuellement au remplissage de la réserve incendie. Le site sera raccordé au réseau d'eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront excédentaires en matériaux. Les terres végétales en surplus seront réutilisées sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet présente une consommation d'eau faible et a été conçu en conformité avec les exigences du gestionnaire de réseau et avec le SAGE et le SDAGE.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La demande d'enregistrement a intégré un pré-diagnostic écologique qui a démontré l'absence de zonages naturels au droit du site, l'absence de zone humide identifiée, l'absence d'habitats à enjeu modéré ou fort, l'absence d'espèce floristique protégée au niveau national ou régional, l'impact faible sur l'avifaune (observation de 3 espèces d'oiseaux vulnérables : alouette des champs, bergeronnette printanière, bruant proyer).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La demande d'enregistrement a intégré une évaluation simplifiée N2000 démontrant l'absence d'impact sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur d'anciennes parcelles agricoles qui ne sont plus cultivées depuis l'été 2024. Aujourd'hui, le site est à l'état de friche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve au droit d'une zone d'exposition faible au retrait-gonflement des argiles (pris en compte dans la conception des bâtiments), au droit d'une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe avec une fiabilité moyenne (aires de travail imperméabilisées et sur rétention), et au droit d'une zone potentiellement sujette aux inondations de cave avec une fiabilité moyenne (absence d'ouvrages enterrés dans le projet).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités logistiques des bâtiments et la nature des produits entreposés ne sont pas de nature à présenter des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic maximal journalier généré par les activités du site (prenant en compte l'activité des deux bâtiments) sera de 35 véhicules légers (VL) et 50 poids-lourds (PL). Cela représente 1,15% du trafic journalier (VL+PL) de la nationale N2 et 0,41% (VL+PL) de l'autoroute A26. Cela représente 2,79% du trafic journalier (PL uniquement) de la nationale N2 et 1,13% (PL uniquement) de l'autoroute A26. Selon les comptages 2019 à proximité du site.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions sonores du projet proviendront du trafic des PL et VL sur site. Ces émissions seront conformes aux niveaux fixés par l'arrêté du 23/01/97. Une mesure de bruit sera réalisée dans les 3 mois suivant la mise en exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proximité de l'usine de teillage LE LIN FRANCAIS et de l'autoroute A26.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités logistiques des bâtiments et la nature des produits entreposés ne sont pas de nature à être source de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses du projet proviendront des éclairages des voiries la nuit (site en activité 7j/7 et 24h/24). Les éclairages seront dirigés vers le sol et en nombre le plus réduit possible.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets d'eaux usées domestiques et d'eaux pluviales.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées domestiques au réseau d'assainissement collectif. Eaux pluviales infiltrées au niveau du bassin de la ZAC.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TRANSPORTS DECOCK s'engage à assurer la bonne gestion des déchets à travers la connaissance, la réduction et le suivi de ces derniers. Et ce tout particulièrement pour les déchets de palette, cartons et emballages plastiques qui seront les principaux déchets générés par l'installation. La filière de valorisation des déchets privilégiée sera le recyclage. Environ 140 m3 de déchets non-dangereux (cartons, plastiques, palettes) seront produits annuellement par l'activité du site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve à proximité (ou dans le périmètre de protection) d'aucun monument historique. La conception du site respectera les dispositions du PLU pour sa bonne intégration paysagère (matériaux, couleurs, espaces verts, haies).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur d'anciennes parcelles agricoles qui ne sont plus cultivées depuis l'été 2024. Aujourd'hui, le site est à l'état de friche.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est susceptible de présenter un cumul d'incidence avec le site LE LIN FRANCAIS (teillage de lin) et avec le projet XXL P3 GRIFFON LAON (plateforme logistique). Les incidences potentiellement cumulées sont:

- Le trafic : sites implantés sur la ZAC du pôle d'activité du Griffon destinée à accueillir des activités logistiques et industrielles. Les voiries de la ZAC ont donc été dimensionnées pour ce type d'activité (connexion facilitée avec la route nationale N2 et l'autoroute A26 sans passer par des centres urbains).

- L'infiltration des eaux pluviales : Le projet et le site LE LIN FRANCAIS infiltrent tous deux dans le bassin de la ZAC qui est en capacité de tamponner les eaux de la ZAC (sites en capacité de tamponner leurs EP en respectant le débit de fuite max de 100 l/s imposé par la ZAC).

L'impact sur la biodiversité : Le projet ainsi que le projet XXL P3 ont fait l'objet d'études écologiques afin de prendre en compte les enjeux écologiques et les mesures ERC nécessaires.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

/

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un pré-diagnostic a été réalisé afin d'évaluer les incidences du projet sur la biodiversité. Il est annexé à la demande d'enregistrement. Ce pré-diagnostic a démontré :

- L'absence de zonages naturels au droit du site ;
- L'absence de zone humide identifiée (14 sondages pédologiques réalisés) ;
- L'absence d'habitats à enjeu modéré ou fort ;
- L'absence d'espèce floristique protégée au niveau national ou régional ;
- L'impact faible sur l'avifaune (observation de 3 espèces d'oiseaux vulnérables : alouette des champs, bergeronnette printanière, bruant proyer).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Concernant l'eau : le site disposera de deux bassins de rétention disposant d'un séparateur d'hydrocarbure pour traiter les eaux pluviales avant rejet pour infiltration, d'une trappe de prélèvement pour suivre la qualité des rejets en cas de besoin, d'un limiteur de débit pour respecter le débit de fuite prescrit par la ZAC, et d'une vanne de barrage pour isoler le site en cas de sinistre.

En outre, chaque bâtiment disposera d'une cuve de 10 m³ pour la récupération des eaux de pluie. Ces eaux seront utilisées pour le nettoyage des surfaces afin de diminuer la consommation en eau potable du site.

Concernant le trafic : Le projet a été conçu de sorte à ne pas occasionner d'engorgement à l'intérieur ou à l'extérieur du site, grâce notamment aux stationnements prévus et aux voies périphériques qui seront créées. De plus, la parcelle d'implantation du projet a en partie été retenue en raison de l'existence de la ZAC, dont les voiries ont été conçues pour recevoir un trafic industriel, et en raison de la proximité de l'accès à l'autoroute A26.

Concernant la biodiversité : Les premiers terrassements seront effectués avant la période de reproduction des espèces vulnérables susceptibles de trouver refuge et de nicher sur la parcelle (alouette des champs, bergeronnette printanière et bruant proyer) afin d'éviter d'impacter ces espèces en phase travaux. De plus, cette mesure permettra également l'évitement de toutes autres espèces faunistiques, pouvant utiliser la zone du projet comme zone de repos ou de déplacement en période nuptiale, période la plus sensible pour la faune.

Un passage sera effectué par un écologue avant le début des travaux afin de vérifier l'absence d'enjeu requérant des mesures de gestion complémentaires préalables aux premiers terrassements (espèces exotiques envahissantes, nichage, etc. : à noter que ces éléments n'ont pas été observés lors du passage en mai 2024 mais pourraient être apparus entre temps).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permet de développer les activités TRANSPORTS DECOCK parallèlement au développement de la société LE LIN FRANCAIS voisine. Il mettra à disposition un outil logistique flexible et participera au développement de la ZAC. Le projet est compatible avec le règlement d'urbanisme et avec les plans et schémas qui lui sont applicables. Il est conforme avec la réglementation ICPE sans aménagements aux prescriptions 1510. L'exploitant a identifié les enjeux du site et les a pris en compte pour répondre le mieux aux enjeux de développement durable, notamment au niveau de la gestion des eaux pluviales et des thématiques écologiques. En outre, l'exploitant veillera à suivre les impacts sur l'environnement pouvant potentiellement être générés par ses activités. Du fait de ces éléments et étant donné les études environnementales et réglementaires intégrées dans le dossier d'enregistrement, TRANSPORTS DECOCK n'estime pas nécessaire la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier d'enregistrement complet avec annexes.	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

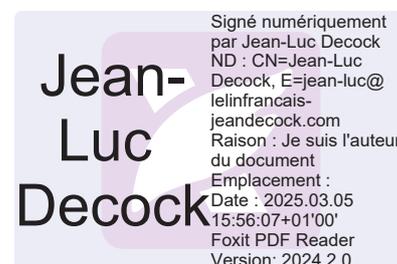
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)